



# FEBEG

## Memorandum en vue des élections de 2014

Un certain nombre de contradictions importantes dans la politique menée actuellement influencent significativement les marchés de l'électricité et du gaz. Tant les producteurs que les fournisseurs que les clients en subissent les conséquences négatives. Dans le cadre des élections de mai 2014, la FEBEG formule un certain nombre de propositions concrètes d'améliorations.



**FEBEG**

Fédération Belge des  
Entreprises Électriques  
et Gazières

FEBEG, Galerie Ravenstein 3 boîte 9, 1000 Bruxelles,  
T. 02 500 85 85, [info@febeg.be](mailto:info@febeg.be), [www.febeg.be](http://www.febeg.be)

# Pour une politique plus stable et plus cohérente

Les effets de la récession économique sont également indéniables dans le secteur de l'énergie. La production d'électricité locale pour usage propre est en augmentation. Les centrales existantes ne tournent pas et sont économiquement appelées à être fermées. Les nouveaux investissements se font attendre. Les fournisseurs sont confrontés à des risques financiers de plus en plus élevés en raison de la part croissante des composantes non liées à l'énergie dans la facture finale, ainsi qu'à des coûts croissants liés aux nouvelles réglementations. Les clients ont besoin d'un approvisionnement compétitif, fiable et respectueux de l'environnement. La FEBEG fait un certain nombre de propositions en vue d'améliorer la situation.

## “Relevez les défis de manière harmonisée au niveau européen”

### La politique énergétique en Europe et en Belgique aujourd'hui

- Les gouvernements appliquent des **solutions régionales ou nationales non coordonnées ou non harmonisées** alors que les défis devraient être relevés au niveau supranational ou européen.
- Les gouvernements imposent de plus en plus **d'obligations aux acteurs du marché** alors que des solutions fondées sur le marché sont plus efficaces et provoquent moins de distorsions.
- Les investisseurs sont confrontés à une **législation en rapide évolution, instable et fragmentée** alors qu'ils recherchent la sécurité à long terme.

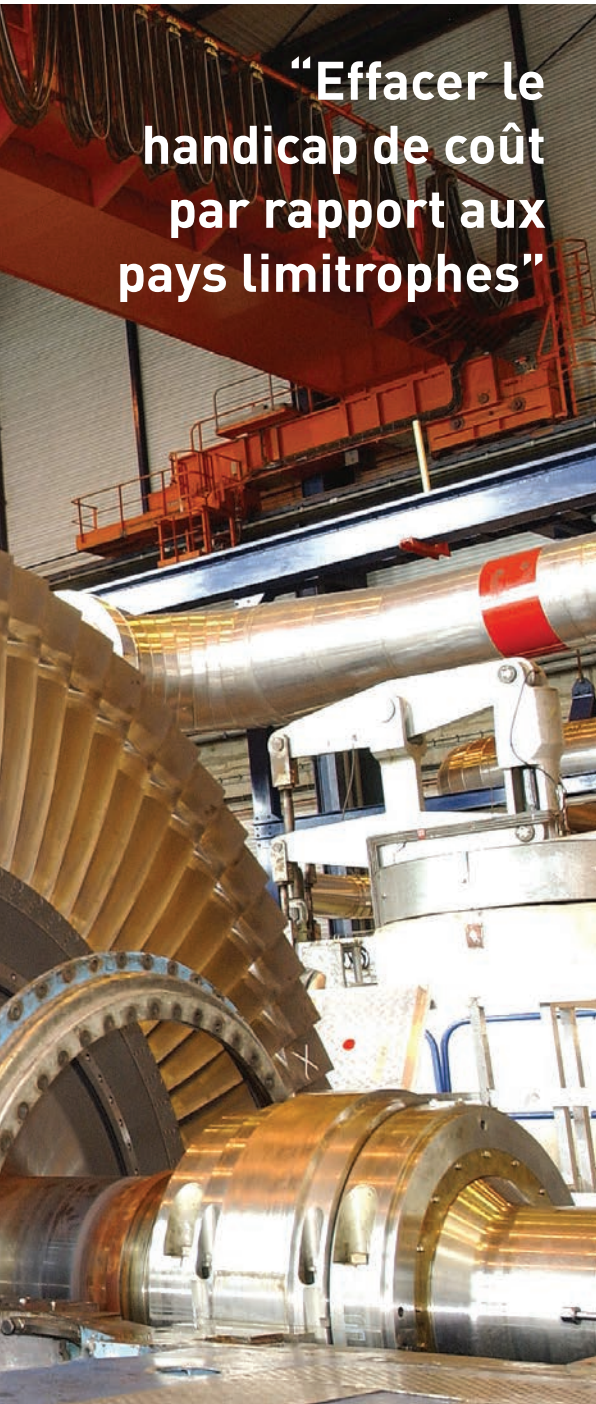
### Demandes de la FEBEG

- Un cadre stable basé sur **le long terme**
- **Pas de mesures à court terme ou rétroactives**
- **L'harmonisation des politiques** entre les États membres et, naturellement, entre les régions au sein de la Belgique
- Suffisamment **d'espace pour la concurrence** et la **différenciation entre les acteurs du marché** dans l'intérêt des clients

## Plus d'attention pour la sécurité d'approvisionnement et la flexibilité

Les centrales d'électricité belges sont en concurrence sur le marché centre-ouest européen qui comprend la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Allemagne et la France.

Les décisions prises dans un État membre peuvent également avoir un impact sur les installations dans les autres pays de cette région. La sécurité d'approvisionnement et la concurrence sont des thèmes qui dépassent le niveau de l'État membre. Des politiques coordonnées et des conditions de marché équitables sont nécessaires pour éviter toute forme de distorsion de la concurrence entre les États membres. Les autorités belges et les régulateurs devraient activement participer à ce dialogue supranational et travailler activement à une intégration de marché plus poussée ainsi qu'à une approche plus coordonnée.



“Effacer le handicap de coût par rapport aux pays limitrophes”

### Demands de la FEBEG

- **Éviter les handicaps concurrentiels** pour les acteurs du marché belge. Comparer systématiquement l'impact des mesures politiques, actuelles et futures, à la situation dans les pays voisins, et corriger immédiatement tout handicap concurrentiel éventuel.
- **Créer un marché souple pour l'achat et la vente d'énergie**, ainsi que pour les services auxiliaires, y compris des marchés day-ahead transfrontaliers, intra-journaliers, d'équilibre et de réserves, fonctionnant correctement. La flexibilité, tant au niveau de l'offre (production et stockage), qu'au niveau de la demande, est donc compensée d'une manière correcte. Les participants au marché sont encouragés à utiliser au mieux leur potentiel de flexibilité et à investir à temps dans de nouvelles capacités flexibles.
- Appliquer une **politique d'investissement** orientée sur des capacités de transmission et de distribution suffisantes et disponibles en temps opportuns.
- Proposer un **marché de capacités**, au moins au niveau du marché centre-ouest européen, pour garantir une capacité de production suffisante. Dans certains pays limitrophes, un tel système est actuellement mis en place ou envisagé. Ce mécanisme doit répondre aux critères suivants:
  - centré sur le marché - s'applique donc tant aux installations existantes que nouvelles,
  - technologiquement neutre et ouvert à tous les types de production d'électricité, de stockage et de gestion de la demande.

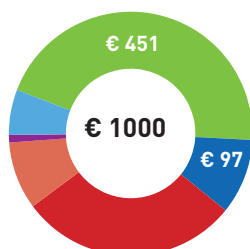
# Vers des factures d'énergie abordables pour les clients

La politique en matière d'énergie renouvelable et de production combinée de chaleur et d'électricité (cogénération) d'une part, ainsi que les obligations de service public (mesures sociales, primes pour l'utilisation rationnelle de l'énergie) d'autre part, sont aujourd'hui principalement financées via la facture d'électricité.

La FEBEG estime que la hausse des coûts ne peut plus être systématiquement portée en compte sur la facture d'électricité et veut ainsi rendre la facture du client plus abordable. La politique de développement des énergies renouvelables et la politique sociale de l'énergie qui profitent à l'ensemble de la société devraient (au moins partiellement) être financées par les recettes fiscales générales.

## Une compensation adéquate pour les services et les risques

Dans le modèle de marché actuel, les fournisseurs sont responsables de la facturation et du recouvrement de tous les composants de coût de la facture énergétique. C'est économiquement raisonnable et profitable au client. Les fournisseurs paient l'ensemble des coûts de réseau et coûts connexes aux gestionnaires de réseaux et aux administrations concernées, et recouvrent ces coûts auprès des clients. Cela occasionne un coût de traitement administratif important qui n'est actuellement pas compensé financièrement. Le fournisseur prend également le risque financier en cas de défaut de paiement par le client. Ce risque ne comprend pas seulement la composante énergie mais également tous les frais de réseau, y compris les impôts et les taxes, ainsi que tous les frais administratifs et financiers connexes.



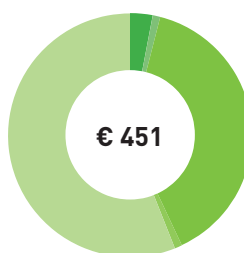
### Exemple de facture type d'un ménage

|                                             |               |
|---------------------------------------------|---------------|
| • Énergie                                   | € 292         |
| • Cotisation électricité verte/cogénération | € 93          |
| • Coûts de distribution                     | € 451         |
| • Coûts de transport                        | € 97          |
| • Surcharges (cotisation énergie)           | € 11          |
| • TVA                                       | € 57          |
| <b>TOTAL</b>                                | <b>€ 1000</b> |

### Demandes de la FEBEG

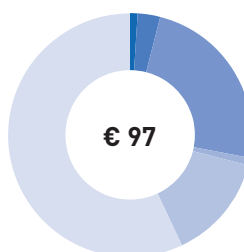
Au regard de ces coûts administratifs importants et des risques financiers, le maintien du modèle de marché actuel suppose également une compensation financière correcte pour les services que les fournisseurs offrent aux opérateurs de réseaux et aux autorités.

**“Sur une facture d'une famille moyenne, la composante 'énergie' représente seulement 38%. Le risque financier pour le fournisseur se rapporte à 93% de la facture”**



### Coûts de distribution

|                                                                              |              |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| • Surcharge pensions non capitalisées                                        | € 12         |
| • Surcharge règlement-redevance                                              | € 2          |
| • Obligations de service public (achat certificats verts, kWh gratuit, etc.) | € 178        |
| • Tarif activité mesure et comptage                                          | € 6          |
| • Autres coûts GRD                                                           | € 253        |
| <b>TOTAL</b>                                                                 | <b>€ 451</b> |



### Coûts de transport

|                                                                             |             |
|-----------------------------------------------------------------------------|-------------|
| • Financement mesures de stimulation de l'URE                               | € 0,4       |
| • Intervention dans le raccordement de la production d'énergie renouvelable | € 3         |
| • Surcharge certificat vert                                                 | € 23        |
| • Surcharge financement raccordement parcs éoliens                          | € 0,4       |
| • Cotisation fédérale                                                       | € 14        |
| • Autres coûts de transport                                                 | € 56        |
| <b>TOTAL</b>                                                                | <b>€ 97</b> |

# Rôle crucial pour les fournisseurs et les producteurs dans la gestion de la flexibilité

Aujourd'hui, la chaîne de valeur est divisée entre l'activité régulée de gestion des réseaux et les activités commerciales telles que la production, le stockage de l'électricité, la fourniture d'électricité et de gaz, la gestion de la demande et l'offre de flexibilité. Les fournisseurs ont un rôle crucial : ils sont responsables de l'équilibre entre l'offre et la demande au sein de leur portefeuille de clients. En réponse au besoin croissant de flexibilité et pour mieux réagir aux signaux de prix, de plus en plus de nouveaux services énergétiques (audits, monitorings, gestion de la demande) sont offerts par les fournisseurs et les agrégateurs. De tels services énergétiques font partie, tout comme la production, la fourniture et le stockage de l'électricité et du gaz, du marché libéralisé : les fournisseurs d'énergie doivent pouvoir les offrir librement, sans aucune obligation légale pour eux, afin d'atteindre un certain objectif d'économie.

**La FEBEG estime non opportun que les services énergétiques, la production flexible ou le stockage soient développés par les gestionnaires de réseaux, car cela pourrait conduire à des subventions croisées, des distorsions de la concurrence et à une utilisation économique sous-optimale des actifs. Si les gestionnaires de réseaux ont besoin de services de soutien pour la stabilité de leur réseau, ils doivent les acheter sur le marché.**

## Demandes de la FEBEG

- Les acteurs du marché continueront également à l'avenir, à être les seuls responsables de services commerciaux envers leurs clients. Les gouvernements et les régulateurs veillent à fournir des règles claires et équilibrées pour que les acteurs de marché commerciaux puissent développer de nouveaux produits et services, et recevoir pour cela une rémunération appropriée. Le rôle des responsables d'équilibre doit être respecté et ceux-ci ne devraient pas être gênés par de nouvelles initiatives ou règles du marché. **La FEBEG préconise de placer systématiquement chez les clients PV un compteur intelligent pour que l'injection et le prélèvement puissent dorénavant être mesurés et facturés séparément.**
- Les fournisseurs doivent avoir la liberté de mener leur propre politique commerciale concernant leurs produits et services. Les instruments destinés à la régulation des prix doivent être évités et devraient tout au plus se rapporter à un nombre limité de consommateurs (clients protégés). La CREG a en outre constaté que le prix de la composante énergie est inférieure à la moyenne des pays voisins. **Le système de filet de sécurité doit donc être supprimé.**
- Grâce notamment à l'Accord des consommateurs et la Charte service à la clientèle, la réglementation sur les activités de détail en Belgique a atteint un niveau de protection élevé au cours de la précédente législature. La FEBEG se félicite de la protection supplémentaire offerte au client, et de la plus grande transparence sur le marché de détail. Cependant une régulation encore plus accentuée risque d'être nuisibles plutôt que d'apporter des avantages supplémentaires, parce que la capacité des parties à se différencier sur le marché libéralisé diminue de plus en plus. **La FEBEG appelle donc à une période de calme et de stabilité dans le marché de détail.** Il est également important de savoir que la mise en œuvre à la fois du nouvel Accord des consommateurs et de la réduction de la TVA sur l'électricité signifie des coûts élevés pour les fournisseurs. Une réglementation supplémentaire est susceptible de peser de façon disproportionnée sur la rentabilité de ces entreprises.
- La mise en œuvre du MIG 6 est une étape importante pour l'évolution future du marché via une clearing house centrale. Ce projet nécessite l'engagement de ressources considérables, tant pour les fournisseurs que pour les opérateurs de réseaux. La FEBEG estime que lors de la prochaine législature, **toute l'attention devrait être portée en vue de faciliter et d'assurer le lancement de MIG 6.** Il n'y a pas d'espace pour des implémentations supplémentaires.



# Les tarifs du réseau de distribution: simples et reflétant les coûts

La sixième réforme de l'Etat a transféré une partie des compétences fédérales vers le niveau régional. La régionalisation des tarifs de distribution crée la possibilité de réévaluer la structure des coûts et les modalités de mise en oeuvre des tarifs de réseau de distribution.

“Le transfert de compétences offre l'opportunité adéquate en vue de réévaluer la structure des coûts des tarifs de réseau de distribution”

## Demandes de la FEBEG

- Une tarification simple, transparente et **reflétant les coûts**
- L'harmonisation et la **simplification** du système de facturation en cascade des différentes composantes
- L'introduction d'un tarif de capacités au niveau de la basse tension
- La poursuite et l'harmonisation maximale des **structures tarifaires entre les régions** en vue de réduire les coûts administratifs. En raison de la structure institutionnelle de la Belgique, ceux-ci sont déjà sensiblement plus élevés que dans les pays voisins

## Pas de tarif d'injection

La FEBEG s'oppose à l'application d'un tarif d'injection au niveau de la distribution et de la transmission. Cela favorise l'importation et rend la production en Belgique moins compétitive.

# Intégrer l'énergie renouvelable dans le marché

L'objectif est un marché dans lequel les installations de production renouvelables et conventionnelles sont traitées de manière équitable. Pour atteindre ce but, une transition majeure est nécessaire, précédée d'une préparation approfondie et bien planifiée.

A court terme, une stabilité du mécanisme de soutien aux énergies renouvelables et à la cogénération s'avère nécessaire. Le mécanisme actuel devrait être suffisant pour permettre au marché d'évoluer de façon appropriée et concurrentielle. **Des ajustements rétroactifs au système de soutien sont totalement inacceptables et minent la confiance des investisseurs.** De nouvelles charges et taxes sur les installations de production sont également à éviter.

A moyen terme, il est nécessaire de poursuivre la transformation de l'actuel système de soutien pour de nouveaux projets d'énergie renouvelable. Un mécanisme fondé sur le soutien à l'investissement, pour les installations aux coûts variables plus faibles, permet d'évoluer vers un marché de l'électricité dans lequel les énergies renouvelables et la production conventionnelle suivent les mêmes règles de marché. La FEBEG estime qu'il est important de commencer à temps à préparer la transformation du mécanisme de soutien pour que les investisseurs potentiels aient un aperçu correct des futures évolutions

possibles. Il est donc nécessaire de s'atteler dès la prochaine législature à ces préparatifs.

L'UE négocie actuellement le paquet énergie et climat 2030. Concernant le climat, un objectif ambitieux en termes de CO<sub>2</sub> est prioritaire. Les investisseurs dans la production d'électricité - en particulier dans la production d'énergie renouvelable - demandent une perspective à long terme en matière d'énergie renouvelable.

**La FEBEG veut être étroitement impliquée dans les discussions sur le paquet climat et énergie 2030**, parce que les décisions finales auront un impact significatif sur l'avenir du secteur de l'énergie. La forme que prendra la politique en matière d'énergie renouvelable après 2020 dépendra en partie du futur modèle de marché, des évolutions technologiques et de l'évolution des prix sur le marché du CO<sub>2</sub> et de l'énergie. Dans ce contexte, un soutien spécifique est nécessaire pour la recherche et le développement, et pour des projets pilotes de techniques prometteuses mais non encore matures pour le marché.

## Demandes de la FEBEG

- Aucune adaptation rétroactive au système actuel de soutien
- Pas de nouveaux impôts ni taxes sur les installations de production
- A moyen terme, un mécanisme de soutien reposant sur un soutien à l'investissement (au moins pour les systèmes à faibles coûts variables)
- Un objectif ambitieux de CO<sub>2</sub>
- Des perspectives à long terme pour les énergies renouvelables
- Une nouvelle implication dans les discussions énergie climat

**“L'intégration dans le marché, des énergies renouvelables, voilà le défi du prochain gouvernement”**

## Secteur de l'énergie: acteur de la transition énergétique

**La transition planifiée de l'Union européenne vers un système énergétique à faible émission de carbone nécessite des investissements conséquents dans la production, le stockage, l'infrastructure de réseau et les applications. Mais cela nécessite également beaucoup de projets de recherche et de développement, et de démonstration préalables.**

Les producteurs et les fournisseurs de gaz et d'électricité jouent un rôle important dans cette transition. Ils ont sensiblement augmenté leurs budgets de recherche sur les nouvelles technologies et de développements (tels que la mobilité, le stockage, 'power to gas', les applications intelligentes et les 'smart cities') et fournissent de nouveaux services et produits énergétiques pour permettre aux utilisateurs finaux de limiter leurs émissions et leur consommation d'énergie/facture. Les véhicules électriques et au gaz, contribuent par exemple de façon significative à la réduction des émissions de particules fines et de gaz à effet de serre. Des services énergétiques intelligents sont les moteurs pour de nouvelles applications en matière d'économies d'énergie telles que la gestion de la demande.

### Demandes de la FEBEG

La FEBEG souhaite que le gouvernement crée un cadre stimulant pour développer et commercialiser au mieux de nouvelles technologies et de nouveaux modèles. Des solutions innovantes sont stimulées par une combinaison appropriée de mesures successives de stimulation (R&D, soutien, projets de démonstration, ..) et de contraintes (normes énergétiques pour les bâtiments, les véhicules et l'équipement). Le système européen d'échange de quotas (ETS) peut jouer un rôle directeur important, à condition que le prix du CO<sub>2</sub> soit suffisamment élevé pour influencer efficacement les choix. La FEBEG s'investit pour que les autorités belges soutiennent pleinement les propositions de la Commission européenne pour un renforcement structurel de l'ETS.

**“Le secteur de l'énergie veut jouer un rôle important dans la transition vers une société bas carbone”**